

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes

du Collège LaSalle

20 octobre 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège LaSalle est un établissement d'enseignement privé, établi à Montréal, qui a été fondé en 1959. L'établissement est une constituante du Groupe Collège LaSalle qui poursuit une politique d'ouverture sur le monde. Il est partenaire d'écoles au Maroc, à Singapour, en Malaisie, en Turquie, en Chine, au Vietnam, en Colombie et Indonésie. Le Collège LaSalle offre des formations menant au Diplôme d'études collégiales dans le domaine de la Mode, du Tourisme et de l'Hôtellerie ainsi que dans ceux de l'Administration et des Techniques de bureau. Le Collège a mis sur pied une structure qui englobe quatre écoles distinctes avec les programmes qu'elles dispensent : l'École internationale de la mode (Commercialisation de la mode, Design de la mode, Gestion de la production du vêtement), l'École d'hôtellerie et de gestion alimentaire (Techniques de gestion hôtelière, Techniques de gestion alimentaire), l'École des techniques informatiques (Techniques informatiques), l'École de gestion internationale et de tourisme (Techniques administratives, Techniques de tourisme). Le Collège offre une formation tant en français qu'en anglais. En 1997, le Collège accueillait 2 849 étudiants, un effectif en majorité féminin et francophone.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège LaSalle comprend huit chapitres. Le premier chapitre touche les finalités et les objectifs de la politique, le deuxième traite du partage des responsabilités, le troisième décrit le système d'information sur les programmes d'études et le quatrième chapitre aborde le mode de détermination des programmes à évaluer. Le processus d'évaluation d'un programme d'études, les mécanismes de révision, la politique, l'arrimage avec les évaluations menées par la Commission d'évaluation et les règles déontologiques constituent en succession la matière des quatre derniers chapitres de la politique.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation (PIEP) des programmes du Collège LaSalle, lors de sa réunion tenue le 20 octobre 1998. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Ce document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP ainsi que les modalités et les critères d'évaluation de cette politique.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence.* Octobre 1994, 25 pages.

L'analyse de la politique du Collège LaSalle révèle qu'elle contient les composantes et les éléments essentiels pour encadrer efficacement les évaluations institutionnelles des programmes d'études. La Commission expose ci-après son appréciation de la politique et elle formule au passage quelques remarques destinées à en améliorer certains aspects.

Finalités et objectifs

Le Collège énonce les finalités et les objectifs de sa politique. Il identifie les principes qui doivent guider les évaluations de programmes et précise les objectifs de ces évaluations, leur champ d'application ainsi que les critères qui sont utilisés. Le chapitre portant sur les finalités et les objectifs de la politique est clair, précis et concis. Les différents éléments qui composent ce chapitre encadrent adéquatement la pratique des évaluations et permettent la réalisation d'évaluations efficaces.

Partage des responsabilités

Le partage des responsabilités prévu à la politique est équilibré et réaliste. Le leadership de l'évaluation de programme repose entre les mains de personnes en responsabilité. Les responsabilités attribuées aux différentes instances sont claires et fonctionnelles. Le Collège s'engage à favoriser la participation de tous les intervenants concernés par les évaluations. Les professeurs sont consultés sur le devis et sur les conclusions du rapport d'évaluation. Les comités de programme jouent un rôle important dans le processus d'évaluation.

Système d'information sur les programmes

Le système d'information contient un ensemble de renseignements utiles dans l'appréciation de la mise en oeuvre d'un programme. Les données proviennent de sources diverses et couvrent les divers aspects à considérer. La Commission note le recueil auprès des finissants de données d'appréciation sur leur formation ainsi que les liens qui sont entretenus avec le milieu du travail. Le calendrier des programmes à évaluer, l'étendue et l'ampleur des évaluations sont déterminées en tenant compte des données issues du système d'information.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

Le Collège fixe un calendrier d'évaluation des programmes sur une durée de dix ans. Ce calendrier est établi ou révisé en tenant compte de diverses facteurs : le calendrier de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, le calendrier de la révision des programmes du ministère de l'Éducation, l'implantation de nouveaux programmes et les

anomalies révélées par le système d'information sur les programmes d'études. La Commission comprend que, dans le cadre de ce calendrier, tous les programmes seront évalués en profondeur au moins une fois. L'étendue et l'ampleur des évaluations peuvent varier selon les cas.

Processus d'évaluation d'un programme

Les critères d'évaluation d'un programme d'étude sont bien définis. Ils touchent six aspects de la mise en oeuvre d'un programme : la pertinence du programme eu égard aux besoins éducatifs et socio-économiques; la cohérence de l'organisation du programme au regard des objectifs et des compétences à atteindre; la pertinence des choix pédagogiques des départements au regard des objectifs du programme et des caractéristiques des étudiants; l'adéquation des ressources matérielles et de la qualification des ressources humaines aux besoins de la formation; l'efficacité du programme pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs visés; l'efficience de la gestion pour permettre la mise en oeuvre du programme.

Les étapes essentielles d'un processus d'évaluation de programme, soit la préparation du devis et son approbation, la réalisation de l'évaluation et le suivi apporté à l'opération sont décrites clairement.

La politique mentionne que le comité de programme peut inviter un représentant de l'industrie à participer aux travaux. La Commission encourage le Collège à recourir à des personnes ressources qui proviennent de l'extérieur de l'établissement. Un tel recours à l'expertise externe contribue à la reconnaissance de la crédibilité du processus d'évaluation.

Mécanisme de révision de la politique

Les mécanismes de révision de la politique sont adéquats. La politique peut être révisée en tout temps à la demande du Conseil d'administration. La politique sera révisée au bout de cinq années de sa mise en oeuvre d'après des critères de conformité, d'efficacité et d'impact sur l'organisation.

Conclusion

La Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège LaSalle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. Cette politique se distingue par la clarté de ses objectifs et de ses processus, l'équilibre et le réalisme du partage des responsabilités, sa cohérence d'ensemble et la qualité de son système d'information.

La Commission a par ailleurs émis une remarque visant à améliorer les délais d'évaluation des programmes d'études.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Denis Savard, agent de recherche